



Achat annulé pour une fausse raison (La fnac.COM)

Par **Hellwood**, le **24/01/2011** à **19:28**

Bonjour,

Ma situation est très simple, j'ai acheté un téléviseur sur le site de la fnac pour la somme de 199,11€

J'ai reçu un mail de confirmation de commande.

Mais, alors qu'ils ont toujours se produit en stock, ils me retorquens que pour des raisons de manque stock ils ne peuvent accomplir ma commande.

Alors je ne vais pas vous mentir, le dit téléviseur faut en fait 1350€, le pris de 199€ était surement du a une erreur informatique (voir une erreur humaine).

Quels sont mes recours ???

Peuvent ils utiliser ce faux argument de manque de stock ??.

Ce qui me "prend vraiment la tête" c'est que dans le mail d'annulation, ils m'invitent à acheter le même produit a 1350€...

[...]annulée car un ou plusieurs article(s) n'étai(en)t plus disponible(s) chez le vendeur eXpansys.[...]

Cependant, l'article [...] est disponible chez un autre vendeur au prix de 1324 €.

(je suis près a parié qu'il est disponible chez le même vendeur

Merci de m'éclairer sur mes droits, et savoir si cela sert a quelque chose que je m'entête ou non.

Par **Domil**, le **24/01/2011** à **19:50**

Vous ne devez pas être le seul. Rapprochez-vous des asso de consommateurs

Par **Christophe MORHAN**, le **24/01/2011** à **20:11**

L'acheteur peut il légitimement avec un tel prix penser qu'il n'y avait pas erreur, ce prix est il ou non dérisoire?

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT0000070350>

Par **stepsand60**, le **24/01/2011** à **20:12**

Bonsoir,

Je suis dans le même cas pour un achat de deux appareils photos de marque Olympus (modèles tough 3000 et 6020) sur fnac marketplace via eXpansys.

J'ai reçu le message suivant :

La commande ... en date du 24/01/2011 concernant le(s) article(s) suivant(s) : ... a été annulée car un ou plusieurs article(s) n'étaient plus disponible(s) chez le vendeur eXpansys.

mais les deux appareils sont encore disponibles sur le site même d'eXpansys !!!

Quels sont donc nos droits et nos recours dans pareils cas ?

Merci.

Par **Christophe MORHAN**, le **24/01/2011** à **20:17**

complément idem:

http://www.afjv.com/juridique/031001_e_commerce.htm

Par **Hellwood**, le **24/01/2011** à **20:37**

Un produit vendue 200€ d'une valeur de 1000€(dans le meilleur des cas)

Effectivement on pouvait se poser la question.

Après, la réponse de la fnac est "plus disponible", et pas problème d'étiquetage.

et c'est justement sur ça que je me base.

Par **Domil**, le **24/01/2011** à **21:13**

[citation]L'acheteur peut il légitimement avec un tel prix penser qu'il n'y avait pas erreur, ce prix est il ou non dérisoire? [/citation]

la FNAC n'essaierait pas de l'enfumer avec un pb de stock, s'il n'y avait pas un risque de devoir assumer s'ils arguaient de l'erreur manifeste.

Le prix affiché : 199 euros

Le vrai prix : 1350 euros.

ça sera à l'appréciation du juge. La FNAC ne peuvent pas arguer comme les 3Suisse (rappelez-vous en 2009, un écran LCD 12 pouces à 179 euros avec la mention explicite d'une rabais de 90%, 400 plaintes) d'une erreur d'affichage manifeste, le prix étant 1799 euros (les plaignants ont été déboutés par le juge de proximité mais je ne sais pas s'il y a eu appel)

Par contre, le différentiel entre 1350 euros et 199 euros

C'est pour ça que le mieux est déjà de voir avec des asso de consommateurs avant d'engager soi-même une action tout seul

Par Hellwood, le 24/01/2011 à 21:18

C'est ce que je pensé, j'ai l'idée d'allé voir ujc que choisir de ma ville.
mais je voulais d'abord voir par moi sur des forum (il faut savoir que je termine mon travail a 18h et qu'ils ne prenne pas au telephone)

Merci pour vos renseignement.

Ps, si vous connaissé un service telephonique d'aide aux consommateurs, je suis preneur